Ville de Genève
Conseil municipal

R-301

Réponse du Conseil administratif du 3 octobre 2024 à la résolution du 3 mars 2020 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Maria Pérez, Daniel Sormanni et Christina Kitsos: «Accélérer la transition écologique: pour la neutralité carbone des bâtiments propriété de la Ville de Genève en 2030».

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant:

– la motion M-1297 du 17 mai 2017 intitulée «Objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville 100% renouvelable en 2050: rattrapons notre retard», actuellement à l'étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement;
– la motion M-1476 du 12 novembre 2019 intitulée «Profitons des taux d'intérêt négatifs pour financer des investissements permettant à la Ville de Genève d'être à la hauteur des enjeux climatiques»;
– l'urgence climatique décrétée par la Ville de Genève le 16 mai 2019 par le vote de la résolution R-242 acceptée à une très large majorité par le Conseil municipal;
– la vétusté du patrimoine administratif et financier de la Ville;
– les taux d'intérêt actuels très bas, voire négatifs;
– la nécessité de se libérer des énergies fossiles et de se tourner vers des énergies propres;
– la nécessité pour la Ville de Genève de montrer l'exemple au niveau international et d'être en avance en tant que collectivité publique dans la lutte contre les pics de chaleur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à accélérer sa politique de transition écologique afin d'atteindre la neutralité carbone pour les bâtiments propriété de la Ville de Genève en 2030.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage pleinement les intentions exprimées par cette résolution.

Rappel des objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève

La Stratégie climat de la Ville vise à réduire la consommation énergétique de ses bâtiments de 30% d'ici à 2030 et les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 60%. A terme, la neutralité carbone du territoire est prévue pour 2050, en accord avec les objectifs fixés par la Confédération suisse et le Canton de Genève pour la réduction des émissions de GES et la transition énergétique.

Définition de la neutralité carbone

La neutralité carbone, également connue sous le nom de «net zéro» ou «zéro émission nette», signifie un équilibre entre les émissions de CO_2 et leur absorption à l'échelle mondiale, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)1.

Comment atteindre la neutralité

Atteindre cet objectif mondial implique une réduction drastique des émissions, ainsi qu'une augmentation des puits de carbone (forêts, sols, et éventuellement solutions technologiques) permettant la séquestration du CO_2. Ces puits sont limités à l'échelle planétaire, rendant cet objectif très ambitieux et nécessitant des changements profonds dans nos façons de produire et de consommer.

De nombreuses entreprises préfèrent acheter des Crédits carbone pour compenser leurs émissions plutôt que de modifier leurs fonctionnements. Cela leur permet d'afficher une neutralité carbone en apparence, mais cette pratique soulève des doutes sur son efficacité réelle pour réduire les émissions de GES. C'est pourquoi la Stratégie climat de la Ville n'envisage pas la compensation. Sans envisager de compenser les émissions, un objectif de neutralité carbone d'ici à 2030 à l'échelle des bâtiments propriété de la Ville de Genève n'est pas envisageable.

Objectifs différenciés selon les territoires

En effet, pour parvenir à une Suisse ou une planète zéro émission nette, il n'est ni nécessaire ni suffisant de viser le net zéro de tous les territoires qui la composent. Certains doivent en effet viser des ambitions plus fortes (devenir net négatif, dans le cas de territoires ruraux et fortement pourvus en puits de carbone), et d'autres, des ambitions moins fortes (dans le cas, par exemple, de ter-

---

[1] Glossaire des termes employés dans le Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C (page 80) https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/10/SR15_Glossary_french.pdf

ritoires urbains ou fortement industrialisés). Cette différenciation est nécessaire pour assurer une contribution équitable à la neutralité carbone collective.

Contribution des bâtiments à la neutralité carbone

Plutôt que de se concentrer uniquement sur la neutralité carbone des bâtiments, il est crucial de considérer comment ils peuvent contribuer à l'objectif plus large de neutralité carbone du territoire à plus large échelle. Cette approche souligne l'importance d'une vision systémique et intégrée pour aborder la transition vers des sociétés à faible émission de carbone.

Stratégies énergétiques de la Ville

Dans ce sens, depuis 2006, la Ville de Genève a adopté plusieurs stratégies énergétiques dans le but de réduire les émissions de GES, de favoriser la transition énergétique et d'accélérer sa production d'électricité solaire locale et renouvelable. Dans ce contexte pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030, elle a élaboré trois stratégies:

Grands consommateurs: ces bâtiments représentent 60% de la consommation d'énergie totale du parc immobilier de la Ville de Genève. Une planification d'intervention pour la rénovation des grands consommateurs a été mise en place en tenant compte des objectifs de la Stratégie climat.

100% renouvelables à l'horizon 2050: 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 pour chauffer les bâtiments municipaux, c'est le pari engagé. Depuis plusieurs années, la Ville de Genève s'engage activement pour réaliser la transition énergétique de ses bâtiments en les rendant plus performants énergétiquement. Notamment en améliorant l'isolation, en optimisant les installations techniques et en développant, en étroite collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) et l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), les réseaux de chauffage à distance (CAD). Dès 2024, grâce à un raccordement massif à ces réseaux qui agissent comme un système de chauffage central alimentant les immeubles via des conduites souterraines avec de l'eau chaude, la Ville va couvrir avec de l'énergie à 80% renouvelable les besoins en chauffage et en eau chaude dans les premiers quartiers du centre-ville.

Consommer moins et produire mieux: Pour renforcer son autonomie énergétique, la Ville va augmenter la production d'électricité photovoltaïque installée sur le patrimoine communal. Cette production devrait plus que doubler d'ici à 2025 et être multipliée par près de cinq d'ici à la fin de la décennie. Cette augmentation sera rendue possible grâce à une stratégie combinée à la végétalisation

des toitures plates. Cela permet non seulement de produire de l'électricité propre, mais aussi de favoriser la biodiversité en ajoutant de la végétation sur les toits.

Pour mettre en œuvre ses stratégies énergétiques, le Conseil municipal a voté plusieurs demandes de crédits, en cours de réalisation:

– Proposition PR-1443 – 10,7 millions de francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine municipal, visant à supprimer le chauffage au mazout, et à assainir l'éclairage des parties communes des immeubles du patrimoine administratif, financier, public ainsi que des parkings.
– Proposition PR-1512 – 149 millions de francs alloués à la mise en conformité énergétique des fenêtres et embrasures du patrimoine financier et administratif de la Ville, ainsi qu'à l'installation de chauffages centraux de 17 bâtiments du patrimoine financier, encore dotés de systèmes de chauffage individuels.
– Proposition PR-1524 – 24,3 millions de francs destinés à la mise en conformité de l'installation de production de froid, de l'assainissement partiel des deux patinoires, de la fermeture périphérique de la patinoire extérieure ainsi que de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vernets.
– Proposition PR-1558 – 62,7 millions de francs pour la réfection, la mise aux normes de l'étanchéité et de l'isolation des toitures plates, ainsi que la mise en place d'une végétalisation et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.
– Proposition PR-1560 – 57 millions de francs pour la rénovation complète de neuf ensembles de logements propriété de la Ville de Genève.
– Proposition PR-1585 – 6,7 millions pour le remplacement de lampes fluorescentes du patrimoine administratif et financier par des lampes LED, ainsi que pour l'éclairage intérieur de la piscine des Vernets.
– Proposition PR-1592 – 5 millions destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine municipal.

Il est important de noter que les propositions ci-dessus ne représentent pas l'ensemble des demandes de crédits déposées, mais concernent celles ayant le plus grand impact énergétique pour les années à venir.

Conclusion

En conclusion, la Ville de Genève s'engage pleinement dans la transition écologique et énergétique de ses bâtiments, en cohérence avec les objectifs fixés au niveau national et cantonal, et elle poursuit l'objectif de neutralité carbone à l'échelle de son territoire.

La mise en œuvre des stratégies énergétiques a déjà permis des avancées significatives dans la réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES, et devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 2030. Toutefois, le Conseil administratif reconnaît la nécessité d'accélérer les efforts pour répondre aux objectifs à long terme. A cet égard, il souligne que la municipalité ne peut atteindre ces objectifs seule et qu'une collaboration étroite avec d'autres acteurs, ainsi que l'adoption de mesures plus ambitieuses, seront indispensables pour les réaliser.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler